

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Deputy Minister

Sous-ministre

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Telephone (416) 325-2600  
Facsimile (416) 327-9063

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto (Ontario) M7A 1L2  
Téléphone 416 325-2600  
Télécopieur 416 327-9063



## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires  
Directrices et directeurs des écoles secondaires  
Directrices et directeurs des écoles provinciales et d'application

**EXPÉDITEUR :** Philip Steenkamp  
Sous-ministre (par intérim)

**DATE :** Le 17 septembre 2007

**OBJET :** Lignes directrices provisoires relatives aux crédits à double reconnaissance obtenus par les élèves en 2007-2008 dans le cadre des projets à double reconnaissance de crédit approuvés

---

La présente note de service a pour but d'orienter la politique pour l'année scolaire 2007-2008 relativement aux programmes à double reconnaissance de crédit approuvés dans le cadre de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJECT) et à l'inscription des crédits obtenus par les élèves du palier secondaire participant aux 150 projets. L'IJECT est financée conjointement par le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et est cogérée par le Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation (CODDE) et le Comité des présidents (des collèges). L'IJECT et son infrastructure de 16 équipes de planification régionales impliquent des membres du personnel enseignant et de direction du palier secondaire ainsi que des professeurs et des administrateurs du niveau collégial.

En 2007-2008, l'IJECT finance 150 projets à double reconnaissance de crédit, auxquels participent 67 des 72 conseils scolaires de district, les 24 collèges d'arts appliqués et de technologie et quelque 4 300 élèves du palier secondaire. Tous les projets sont fondés sur la collaboration et le partenariat entre conseils scolaires et collèges comme ce fut le cas pour les 65 projets financés l'an dernier

## **Procédures et échéanciers provisoires pour les projets à double reconnaissance de crédit approuvés par le Ministère pour 2007-2008**

Les lignes directrices provisoires à l'intention des directrices et directeurs des écoles secondaires pour l'octroi et l'inscription des crédits à double reconnaissance en 2007-2008 sont fournies dans le document ci-joint intitulé *Procédures et échéancier provisoires – projets à double reconnaissance de crédit approuvés pour 2007-2008* (voir pièce jointe 1). Vous trouverez également ci-joint les codes temporaires des cours et des programmes offerts au collège en 2007-2008 (voir pièce jointe 2).

Seuls les élèves participant aux projets à double reconnaissance de crédit de l'IJECT approuvés pour 2007-2008 peuvent se voir accorder des crédits à double reconnaissance menant à l'obtention d'un DESO par la directrice ou le directeur de leur école secondaire, conformément aux dispositions établies dans les lignes directrices provisoires ci-jointes.

Tout comme l'année dernière, un élève peut cumuler un maximum de quatre crédits optionnels menant au DESO dans le cadre de cours collégiaux et de la composante scolaire d'un programme d'apprentissage qui n'appartiennent pas au curriculum de l'Ontario et dont l'enseignement est assuré par un professeur ou un instructeur du collège. Cette limite de quatre crédits ne s'applique pas aux cours donnés en équipe par un enseignant de l'école secondaire et un professeur ou un instructeur du collège, qui sont fondés sur le curriculum du palier secondaire de l'Ontario et pour lesquels des codes de cours ont été attribués par le Ministère. Ces cours enseignés en équipe et conformes au curriculum du palier secondaire de l'Ontario constituent des éléments essentiels des programmes à double reconnaissance de crédit et donneront également droit à des crédits du collège; toutefois, on n'en tient pas compte dans le calcul du maximum de quatre crédits à double reconnaissance.

Les directrices et directeurs des écoles secondaires reconnaîtront les cours à double reconnaissance de crédit qui ne font pas partie du curriculum de l'Ontario et qui sont donnés par des professeurs et des instructeurs du collège dans le cadre des projets approuvés pour 2007-2008. Ils utiliseront également les nouveaux codes de cours définis par le Ministère pour consigner le rendement des élèves sur le bulletin scolaire de l'Ontario et le Relevé de notes de l'Ontario. Les principes directeurs pour tous les projets à double reconnaissance de crédit permettent de s'assurer que tous les modes de prestation de cours à double reconnaissance de crédit prévoient un rôle précis pour écoles et le personnel enseignant du secondaire, y compris dans les cours qui ne font pas partie du curriculum de l'Ontario et qui sont donnés par des professeurs ou des instructeurs du collège.

### **Crédits octroyés pour des titres de compétences externes**

Certains élèves peuvent également obtenir des crédits pour les titres de compétence externes octroyés par des conservatoires de musique et approuvés par le Ministère (voir la note Politique/Programmes n° 133). Les élèves peuvent cumuler jusqu'à deux crédits optionnels de cette façon. Il faut tenir compte de ces crédits pour déterminer le nombre de crédits à double reconnaissance qui peuvent être accordés. En vertu des lignes directrices provisoires pour 2007-2008, les élèves peuvent obtenir un maximum de quatre crédits optionnels grâce à des cours à double reconnaissance de crédit qui ne font pas partie du curriculum de l'Ontario et qui sont donnés par des professeurs ou instructeurs du collège, ou à une combinaison de tels crédits à double reconnaissance et d'un maximum de deux crédits pour des titres de compétences externes (en musique).

En conclusion, je tiens à remercier chacun d'entre vous, au nom des apprenantes et des apprenants de l'Ontario, pour votre leadership et votre soutien continus. L'esprit de collaboration et de partenariat dont ont fait preuve les éducateurs secondaires et postsecondaires qui ont participé à ces 150 projets à double reconnaissance de crédit est remarquable et très impressionnant. En tant que dirigeants du système, c'est à vous que revient le mérite d'avoir rassemblé et appuyé votre personnel dans leurs efforts pour collaborer avec leurs pairs du collège et de la formation en apprentissage.



Philip Steenkamp

p.j. (2)

c.c. George Zegarac, sous-ministre adjoint  
Dominic Giroux, sous-ministre adjoint  
Janet Mason, sous-ministre adjointe  
Kevin French, sous-ministre adjoint  
Présidentes et présidents des collèges  
Vice-présidentes et vice-présidents à l'enseignement des collèges  
Équipe de cogestion de l'IJECT  
Présidentes et présidents des équipes de planification régionales de l'IJECT  
Leaders pour la réussite des élèves des conseils scolaires  
Chefs des bureaux régionaux